

**SALAIRES D.C.F**  
**REUNION DU 9 FEVRIER 2016**  
**PROPOSITIONS DE LA DIRECTION**

**EMPLOYES**

- ➔ 1% d'augmentation au 1<sup>er</sup> avril décomposé comme suit
  - 0.6% d'augmentation sur salaires réels au 1<sup>er</sup> avril
  - 0.4% sur salaires réels pour les promotions
  
- ➔ Au 1<sup>er</sup> juin, pour un temps complet, la grille sera de :  
Niv 1A ← 1515€ / Niv 1B ← 1520€ / Niv 2A ← 1522€ / Niv 2B ← 1542€
  
- ➔ Prime variable maintenue ← 42 € mensuel en tenant compte de 3 paramètres



**VENDEURS BAS**

- ➔ Suppression du niveau 2V1 dans la grille des vendeurs
- ➔ Application des salaires négociés dans la branche de l'audiovisuel (négo en cours)

**AGENTS DE MAITRISE**

- ➔ 0.6% d'augmentation au 1<sup>er</sup> avril, décomposés comme suit :
  - ← 0.3% pour augmentation générale ← 0.3% enveloppe pour augmentation individuelle.

**Grille minima** ← le Niv 5 passe de 1950 € à 1980 € ; le Niv 6 de 2061 € à 2090 €

**Pour la grille Casino**, après 3 ans d'ancienneté dans le niveau :

← le Niv 5 passe de 2030 € à 2042 € ; le Niv 6 de 2130 € à 2143 €



**CADRES**

- ➔ Enveloppe de 0.6% pour les augmentations individuelles
- ➔ Enveloppe de 0.4% pour les promotions (avec un minimum de 2.5% pour toute promotion).

**ASTREINTES** : 119 € (117 € en 2015)

**INDEMNITES FORFAITAIRE TRAVAIL DU DIMANCHE** : 89 € (87 € en 2015)

**LE BON DE LESSIVE** : 8 € par trimestre (7€ en 2015)

**PRIME DE TUTORAT** : 80€ brut sous certaines conditions.





## AVANTAGES SOCIAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL PROPOSITIONS DE LA DIRECTION REUNION DU 9 FEVRIER 2016

### PRINCIPALES MESURES



**EGALITE FEMMES/HOMMES** → Enveloppe de 250.000 € allouée à la réduction des écarts de salaire F/H.

**CONGE DE PATERNITE ET D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT** : Pour 2016,

- Un jour ouvré supplémentaire consécutif aux 11 jours calendaires prévus par la législation
- Versement du différentiel entre les indemnités de la SS et le salaire de base

**MOBILITE GEOGRAPHIQUE** → dispositif applicable à toutes les mobilités même celles s'inscrivant dans le cadre d'un rapprochement familiale validé par la Direction.

**CARENCE EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL** → même disposition très complexe pour récupérer le 2<sup>ème</sup> jour de carence.

**PROMOTIONS** → Pour 2016, toute promotion ou changement de niveau ou d'échelon s'accompagnera d'une augmentation de salaire d'au moins 2.50%.



**CONGE DE L'AIDANT FAMILIAL** → Dotation, par la Direction, de 200 jours.

**ASSURANCE DEPENDANCE FACULTATIVE** → Prise en charge à hauteur de 20%, des cotisations A

**CONGES LIES A L'ANCIENNETE POUR L'ANNEE 2016** → du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, une journée de congé supplémentaire pour les salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté.

*Carte  
casino*

**CARTE SALARIE** : 10% sur les MDD (au lieu de 7.5%), 5% sur les autres produits.  
Toutes les remises ne seront plus directes mais sous forme de cagnotte

**ABONDEMENT** : tranche supplémentaire de 35€ à moins de 70€ abondement de 175 %.

Prochaine réunion le 16 février  
Nous vous tiendrons informés des  
dernières propositions de la  
Direction

